Rapport Loi Energie Climat - Exercice 2024

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

La politique d'investissement de Galia Gestion intègre des critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance. Le processus d'investissement prévoit l'examen des critères ESG des cibles d'investissement mais n'impose pas de contraintes dans la sélection des investissements.

En apportant des moyens financiers et favorisant le développement d'activités rentables, Galia Gestion peut avoir un impact direct positif sur la croissance, le développement à long terme des entreprises et la création d'emplois durables.

En complément des critères financiers traditionnels, Galia Gestion tient compte dans ses choix d'investissement :

- de l'impact de l'activité des entreprises cibles sur l'environnement,
- de l'éthique des dirigeants,
- et de l'attention qu'ils accordent au respect des règlementations en vigueur notamment en matière sociale et environnementale.

L'équipe de gestion peut être amenée à décliner des dossiers en raison de l'impact de l'activité sur l'environnement, d'une politique sociale insatisfaisante, d'une gouvernance peu susceptible d'évolutions, ou de doutes sur l'éthique du dirigeant dans les affaires.

Galia Gestion promeut la mise en place d'une démarche ESG par les dirigeants des entreprises, en les sensibilisant sur les enjeux et en les accompagnant dans leur projet.

Les prises de participation dans des entreprises cibles sont assorties d'un pacte d'actionnaires qui prévoit généralement des clauses éthiques concernant:

- la lutte anti-blanchiment,
- le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
- la protection de l'enfance,
- la limitation des atteintes à la biodiversité,
- et la sobriété énergétique.

Dans la mesure du possible, le pacte peut prévoir de sélectionner quelques thèmes sur lesquels les dirigeants s'engagent à faire porter leurs efforts comme la présence des femmes au sein des organes de gouvernance, la part de la masse salariale consacrée à la formation ou encore la mise en place d'initiatives visant à réduire les consommations d'énergie.

Prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les incidences négatives sont les incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. La politique d'investissement n'étant pas contraignante en matière d'ESG pour la sélection des cibles d'investissement, Galia Gestion ne prend pas en considération les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Objectif d'équilibre femmes/hommes (loi Rixain)

Conformément à l'article L. 533-22-2-4 du Comofi, les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au 31 décembre 2024, parmi les 6 personnes qui participent directement ou indirectement aux décisions d'investissement, 2 sont des femmes, soit un taux de représentation de 33%.

L'objectif est de se tenir à un taux de représentation minimum de 30%. Galia Gestion estime, du fait de sa taille, que le ratio de mixité hommes-femmes est satisfaisant et est en ligne avec les pratiques de son secteur d'activité. La société ne mettra donc pas en œuvre de discrimination positive lors du lancement d'un futur recrutement.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

En 2024, Galia Gestion a mis à jour sa politique ESG, en conformité avec la règlementation SFDR, compte tenu du lancement de son nouveau fonds Galia Investissements V dit Article 8 au sens SFDR prévu début 2025.

Aussi, depuis 2022, Galia Gestion réalise un rapport ESG annuel sur la base des données collectées auprès d'une partie des participations en portefeuille. Le questionnaire comporte une centaine de questions et couvre toutes les thématiques ESG : politique de durabilité, exigences réglementaires, politique et gestion environnementales, émission de GES et empreinte carbone, stratégie en matière de lutte contre le changement climatique, gestion énergétique, de l'eau et des déchets, biodiversité, diversité et inclusion, égalité salariale, emploi, engagement des salariés, partage de la création de valeur, formations, santé et sécurité, droit de l'homme, corruption, cybersécurité et éthique des affaires. Le dernier rapport ESG est disponible sur demande des souscripteurs.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Galia Gestion est signataire de :

- la Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest depuis 2014 : les signataires de cette charte prennent des engagements, au-delà des règles fixées par le code de déontologie de la profession et par l'AMF, relatifs aux (1) enjeux économiques, (2) sociaux et humains et (3) environnementaux ;
- la Charte Parité France Invest en 2022 pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31 décembre 2024, Galia Gestion ne gère aucun véhicule d'investissement classé article 8 ou 9.

Toutefois, la société de gestion lancera le FPCI Galia Investissements V, dit Article 8 au sens SFDR, début 2025.